



Charte du Bénévole

Hainaut Belles Bretelles Festival
champêtre, écocitoyen, familial, convivial, festif et gratuit
organisé par le Club Léo Lagrange d'Hergnies

Place d'Hergnies, week-end de Pentecôte

Bénévole ?

Mot qui vient de «bene», bien, et de «volo», je veux.
Le bénévole est un bienveillant. (Définition du Petit Robert)
Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial.
À noter que les administrateur du Club Léo Lagrange responsables de l'organisation sont également bénévoles.

Comment ça s'organise ?

Le candidat bénévole s'inscrit sur le site internet des Belles Bretelles en indiquant ses préférences et disponibilités horaires prévisionnelles.
Des échanges ont lieu lors des réunions de bénévoles ou par contact direct des responsables si utile ou nécessaire.
Sur cette base les responsables des pôles d'activité proposent les plannings prévisionnels d'intervention. Ils sont adaptés si nécessaire et validés en accord avant mise en oeuvre.

CHARTE DU BÉNÉVOLE

Organisateur du Hainaut Belles Bretelles Festival, le Club Léo Lagrange d'Hergnies s'engage à :

- ▶ Accueillir et considérer le bénévole comme un membre à part entière.
- ▶ Donner au bénévole des informations claires sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- ▶ Confier au bénévole une activité qui lui convienne.
- ▶ Aider le bénévole à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe du festival.
- ▶ Couvrir le bénévole par une assurance adéquate.
- ▶ Adapter les différentes tâches données aux capacités et aux aspirations du bénévole.

Tout bénévole s'engage à :

- ▶ Accepter les principes du Club Léo Lagrange d'Hergnies et du Hainaut Belles Bretelles Festival, et se conformer à leurs objectifs et leurs valeurs.
- ▶ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement du festival, et à ne pas mettre en péril le bon déroulement ou la réputation du festival.
- ▶ Collaborer activement dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelle avec les autres bénévoles.
- ▶ Respecter les consignes de discrétion et de retenue données par les responsables du festival.
- ▶ Être à l'heure, respecter les horaires fixés et être consciencieux dans la réalisation des tâches confiées. En cas d'empêchement, quel qu'il soit, il doit avertir au plus vite un responsable et, si possible, proposer un remplaçant.
- ▶ Le respect du matériel, comme des personnes est une règle d'or, autant pour les spectateurs que pour les organisateurs, autres bénévoles, commerçants et artistes.

**Le Bénévole est toujours
calme, serviable et de bonne humeur**

Droits du bénévole

Tout bénévole qui participe activement au bon fonctionnement du festival, bénéficie de :

- ▶ Un T-shirt aux couleurs du festival.
- ▶ Un pass strictement personnel lui permettant de circuler librement sur le festival dans le cadre de son action bénévole.
- ▶ Des tickets repas et boissons, strictement personnels, et en nombre variable en fonction du temps de présence en action de bénévolat pour le festival. Repas à la cantine artistes & bénévoles. Un repas complet après 4 heures de bénévolat.
- ▶ Un temps de remerciement de tous les bénévoles est organisé chaque année à une date dont chacun est préalablement informé.
- ▶ L'accès à des propositions tarifaires avantageuses sur les spectacles de certains partenaires culturels (Phénix, MJC Espace Athéna...).
- ▶ Sur demande pour ceux qui le souhaitent, possibilité d'un passeport bénévole valorisable auprès de Pôle Emploi...
- ▶ Le bénévole est, bien entendu, libre de suspendre ou d'arrêter son activité à tout moment, après en avoir averti son responsable de pôle afin de réorganiser ses tâches.

Interdictions du bénévole

Le bénévole se doit, dans l'intérêt du festival, de sa réputation et de sa survie :

- ▶ De ne pas offrir ou servir gratuitement à boire ou à manger à un festivalier, même ami. Il en va du coût que cela peut engendrer, et donc de la survie du festival.
- ▶ Ne pas permettre l'accès aux zones réservées (intérieur des bars, coin repos et cantine artistes et bénévoles...) aux personnes non autorisées. Les risques potentiels obligent chacun à la plus grande vigilance en matière de sécurité.
- ▶ Pour les bénévoles en service aux bars, il est formellement interdit de servir de la boisson alcoolisée aux mineurs et à toute personne en état d'ébriété (à l'appréciation du serveur qui peut et doit faire appel à son responsable en cas de difficulté).
- ▶ Interdiction légale et formelle à tout mineur d'âge bénévole de vendre ou servir une boisson alcoolisée.

Attention, bénévolat est une affaire sérieuse !

Chaque bénévole se trouve co-responsable de la réussite ou de l'échec de l'organisation, de la qualité d'accueil et de la convivialité, mais aussi de la recherche de l'indispensable équilibre financier, conditions indispensables à la survie des Belles Bretelles.

Toute l'équipe du Hainaut Belles Bretelles Festival, les artistes et les festivaliers, vous remercient d'avance de votre engagement.